

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

90-226 DU 10 MAI 1990
// DECRET N° /MTSS/DGFP/DGPCE-SAV.
portant promotion à trente (30) mois
au titre de l'année 1989 des Profes-
seurs Certifiés des cadres de la ca-
tégorie A, hiérarchie II des Services
sociaux (Enseignement) de la Républi-
que Populaire du Congo.

LE PREMIER MINISTRE,

I S A S:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires des cadres de la République
du Congo ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la Répu-
blique du Congo ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les cat-
egories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la Répu-
blique du Congo ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement de la République
du Congo ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.5.1965 réglemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/304/MJT-DGT du 30.9.1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'En-
seignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions
des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964
fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des ca-
dres de la République du Congo ;

(/u le décret n° 89/631 du 7/08/1989 portant nomina-
tion du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 89/633 du 12/08/1989 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 89/640 du 31/8/89 portant organisa-
tion des Intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;

(/u le décret n° 86/877 du 16-7-1986 sur la prise d'ef-
fet des avancements et reclassements ;

(/u le décret n° 218/MTSS.DGFP.DGPCE du 10 MAI 1990 por-
tant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année
1989 des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo et dressant la liste des fonctionnaires de
ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958 fixant le règlement
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo

SECRET

ARTICLE 1ER : Sont promus à trente (30) mois aux échelons ci-après au
tre de l'année 1989 les Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République
pulaire du Congo dont les noms suivent ACC= Néant.

AU 6° ECHELON, INDICE 1400

- BAKALA Raymond, P/C du 03-04-90 en service à Pte-Noire
- BOUESSE David, P/C du 22-05-90 en service à Brazzaville
- HOMBESSA Josué, P/C du 06-05-90 en France
- KIVOUELE Marcel, P/C du 03-04-90 en service à Brazzaville
- MAMPOUYA Joseph, P/C du 12-06-90 en service à Brazzaville
- MAYASSI Jacques, P/C du 02-04-90 en service à Brazzaville
- NKOUTOU Albert, P/C du 03-04-90 en service à Brazzaville
- SITA Julien, P/C du 04-04-90 en service à Brazzaville
- MAHOUNGOU Michel Joseph, P/C du 05-04-90 en service à Brazzaville

AU 7° ECHELON, INDICE 1540

- AHOUE Dominique, P/C du 04-04-90 en Angola
- BALOTO Félicien, P/C du 01-04-90 en service à Brazzaville
- BIKEDI née MAKANGOU Henriette, P/C du 11-04-90 en Sce à Pte-
- DIANGOUAMA Gabriel, P/C du 03-04-90 en service à Brazzaville
- DILOU-YOULOU Clément, P/C du 05-04-90 en service à Pte-Noire
- IBATA Yvon Pierre, P/C du 01-04-90 en service à Makoua
- KASSA-MAKOUNDI, P/C du 04-04-90 en stage en Bulgarie
- LOUZOLO Charles, P/C du 03-04-90 en service à Brazzaville
- MAKITA Prosper, P/C du 01-04-90 en service à Brazzaville
- MALONGA Maurice, P/C du 01-04-90 en service à Brazzaville
- MBOUMBA André, P/C du 01-04-90 en service à Brazzaville
- MISSAMOU Rigobert, P/C du 04-04-90 en service à Brazzaville
- NIMBOUNOU Prosper, P/C du 11-04-90 en service à Pointe-Noire
- NZAHOU - MIKELE Elie, P/C du 3-04-90 en service à Brazzaville
- SAMBA Marie Joseph, P/C du 01-04-90 en service à Brazzaville

AU 8° ECHELON, INDICE 1680

- MBELO Zacharie, P/C du 01-04-90 en service au Kouilou
- MILANDOU David, P/C du 08-04-90 en service à Brazzaville

AU 9° ECHELON, INDICE 1820

- BANGUISSA Eugène, P/C du 20-04-90 en service à Brazzaville
- DEFOUNDoux, P/C du 02-06-90 en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18/7/8
susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel
ordre.

.../...

[Signature]

AM

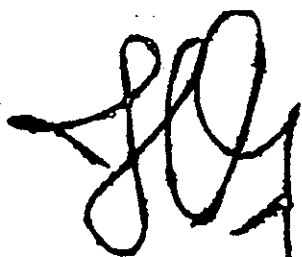
MM

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

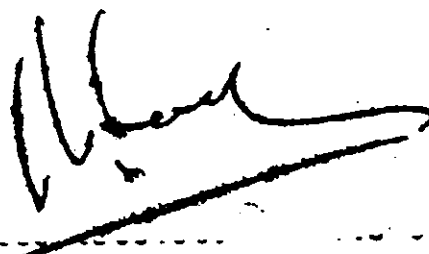
Brazzaville, le 10 MAI 1990

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE.



Jeanne DAMBENI /-



Alphonse Souchlaty POATY.-

AMPLIATIONS :

DGFP/DGPCE.....	2
D.G.B.....	2
D.C.F.....	2
SGG/BC.....	3
DPAA/SP/.....	2
TRESOR.....	1
JORPC.....	1
DOS/DPAA.....	28
DOS/DGFP.....	56
INTERESSES.....	28
BST/DGPCE.....	2

4